

Législature 2017-2021

Séance du 4 septembre 2018

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°29

Rénovation du filtre de la Plage communale

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du 29 mars 2018, le Conseil général d'Estavayer a accepté un crédit d'investissement de CHF 1'266'000.00 TTC pour la rénovation du filtre de la Plage communale. Le message a été validé avec un amendement de la Commission de la Plage pour inclure dans le bâtiment un espace de loisirs et de détente. Suite à ce vote qui différait légèrement de la proposition du Conseil communal, la Commission de la Plage a été réunie à deux reprises pour reparler du projet au niveau de l'affectation et de la répartition des locaux afin de trouver une solution convenant à toutes les parties prenantes (gérant de la Plage, Alphasurf, Commune).

Après avoir pris connaissance des besoins des utilisateurs, notamment au niveau du besoin en espaces de stockage, la Commission de la Plage et le Conseil communal se sont mis d'accord sur la répartition suivante des locaux : les deux extrémités du filtre seront dédiées à des locaux de stockage, chacun sur deux niveaux, un local pour les gérants de la Plage et un pour Alphasurf (maintien du local actuel). Un espace de loisirs et de détente sera créé au centre du bâtiment, à l'emplacement actuel du réfectoire qui est très peu utilisé. Les utilisateurs des dortoirs auront toujours à disposition une petite cuisine avec deux tables, ce qui est suffisant pour eux.

Comme la substance du projet ne varie pas du message voté au niveau de la structure et du coût, un nouveau vote du Conseil général n'est pas nécessaire. Mais comme le sujet avait été débattu lors de la séance du Conseil général précitée, la Commission de la Plage et le Conseil communal tenaient à vous informer de ces changements dans la répartition des locaux.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Samuel Ménétrey, Dicastère Culture, Tourisme et Sécurité